

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 7010:2020/A3:2022

Symboles graphiques - Couleurs de sécurité et signaux de sécurité - Signaux de sécurité enregistrés - Amendement 3 (ISO 7010:2019/Amd

Graphical symbols - Safety colours and
safety signs - Registered safety signs -
Amendment 3 (ISO 7010:2019/Amd
3:2021)

Graphische Symbole - Sicherheitsfarben
und Sicherheitszeichen - Registrierte
Sicherheitszeichen - Änderung 3 (ISO
7010:2019/Amd 3:2021)

04/2022



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 7010:2020/A3:2022 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 7010:2020/A3:2022.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 7010:2020/A3:2022

NORME EUROPÉENNE **EN ISO 7010:2020/A3**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Avril 2022

ICS 01.080.10; 01.080.20

Version Française

**Symboles graphiques - Couleurs de sécurité et signaux de
sécurité - Signaux de sécurité enregistrés - Amendement 3
(ISO 7010:2019/Amd 3:2021)**

Graphische Symbole - Sicherheitsfarben und
Sicherheitszeichen - Registrierte Sicherheitszeichen -
Änderung 3 (ISO 7010:2019/Amd 3:2021)

Graphical symbols - Safety colours and safety signs -
Registered safety signs - Amendment 3 (ISO
7010:2019/Amd 3:2021)

Le présent amendement A3 modifie la Norme européenne EN ISO 7010:2020. Il a été adopté par le CEN le 6 avril 2022.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles l'amendement doit être inclus, sans modification, dans la norme nationale correspondante. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos européen	3
-----------------------------	---

Avant-propos européen

Le texte de l'ISO 7010:2019/Amd 3:2021 a été élaboré par le Comité technique ISO/TC 145 « Symboles graphiques et pictogrammes » de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et a été repris comme EN ISO 7010:2020/A3:2022 par le Comité technique CEN/SS F16 « Symboles graphiques » dont le secrétariat est tenu par CCMC.

La présente Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en octobre 2022 et les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en octobre 2022.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne sauraient être tenus pour responsables de l'identification de ces droits de propriété en tout ou partie.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information et toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve sur le site web du CEN.

Selon le règlement intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 7010:2019/Amd 3:2021 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 7010:2020/A3:2022 sans aucune modification.